

Proposition d'un stage de 6 mois, de mars à août 2024

Intitulé du stage :

« Expérimentation de la mise en œuvre du zéro artificialisation nette (ZAN) en milieu rural »



Contexte :

La loi Climat-Résilience introduit la notion de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) et fixe, dans ses articles 191 et suivants, l'obligation pour les territoires de réduire puis arrêter l'artificialisation des sols d'ici 2050. Ces objectifs vont se traduire dans les documents d'urbanisme et conduire les communes à revoir leurs processus d'urbanisation. Une expérimentation a été conduite sur la commune de Cleebourg-Bremmelbach en 2023 afin de proposer une stratégie foncière répondant aux enjeux du ZAN. Une mise en perspective de cette expérimentation a pour objectif d'accompagner les élu.es des petites communes rurales dans ce changement de trajectoire.

Objectifs et contenus :

1/ Réaliser une synthèse de l'expérimentation menée à Cleebourg-Bremmelbach en 2023 :

- Identifier les enjeux forts de la commune à partir des documents des phases 1 et 2 de l'expérimentation du Labo'ZAN
- Proposer un déroulé chronologique pertinent de la stratégie en lien avec les échéances de la loi ZAN
- Inventorier les outils et moyens mobilisables dans la phase de projets opérationnels

2/ Proposer des Orientations d'Aménagements et de Programmmations (OAP) et un règlement transférable vers les Plu(i) sur la préservation des patrimoines (bâtis, culturels et naturels) :

- Identifier les outils juridiques pertinents pour la préservation des patrimoines (bâtis, culturels et naturels)
- Elaborer des propositions juridiques concrètes de documents de préservation des patrimoines à l'échelle d'une ou deux commune(s)
- Rédiger un guide méthodologique, avec sa notice d'utilisation, à destination des bureaux d'études et des élu.es

Compétences et savoir-faire :

Bonnes capacités d'analyse et de synthèse

Bonnes connaissances en urbanisme et en architecture, fort intérêt pour les patrimoines (naturels, culturels, bâtis)

Bonne connaissance des outils juridiques dans le domaine de l'urbanisme

Bon relationnel, savoir travailler en équipe et en autonomie, personne polie et bienveillante

Formation : Niveau Master Droit, Géographie, Urbanisme ou Architecture

Début et durée du stage : 6 mois de mars à août

Encadrement : Chargée de mission Urbanisme-Observatoire et chargée de mission Architecture-Aménagement du territoire / PNR des Vosges du Nord

Autres : Permis obligatoire

Contact : CV et lettre de motivation à envoyer à l.messner-pflumio@parc-vosges-nord.fr et/ou c.massotte@parc-vosges-nord.fr